

CLUPP

COMITE LOCAL DES USAGERS DU PORT DE PLAISANCE

Réunion du 3 mai 2023



Etaient présents :

Du côté des Institutions :

ABOTSI Jérôme..... Commandant du port de Boulogne-sur-Mer
..... Capitainerie du Port de Boulogne-sur-Mer

BRUCHET Caroline Maître de Port
..... Port de Plaisance

ETIENNE Jean-Claude Vice-Président en charge de la Plaisance
..... Communauté d'agglomération du Boulonnais

GOUBET Stéphane Conseil Régional Haut de France

MOREL Julien Capitaine de Police
..... Commissariat de Police de Boulogne-sur-Mer

PIRAUX Emilie Directrice
..... L'Office de Tourisme du Boulonnais Côte d'Opale

THOREL Maxime Chargé de la Plaisance
..... Communauté d'agglomération du Boulonnais

VENNIN Jean-Philippe..... Directeur Général des Services
..... Communauté d'agglomération du Boulonnais

Du côté des plaisanciers :

BRACQ Régis
BRICHE Frédéric
CALONNE André
CARDON Jacques
CHARTAUX Olivier
LEFOUR Bruno
DAGBERT Patrice
DELAYEN Rémi
DELABAERE Christophe
DEPLANQUE Nicolas
DUCHEMIN Alexandre
DUJARDIN Rodolphe
DUVAL Louis-Marie
EBRARD Patrick

FOURMENTIN Frédéric
GARNIER Jean-François
GAMBART Pascal
GRADELLE Raymond
GRAUX Pierre
HAGNERE Noël
LAIDEZ Jean-Louis
LEBAS Claude
LEBECQ René
LEGER Laurent
LESAFFRE Christian
LESTIENNE Tony
LHOMEL Pascal
LOVERGNE Benoit

MAHEUT Eliane
MARTINAGE Yvan
PAPPALARDO Romain
PENTIER Joël
RENAUX Richard
RICHART Alain
TERNYNCK Olivier et Valérie
TISON Jean-Marc
VACHEY Arnaud
VANDER ECKEN Willy
VERSCHOORE Vincent
WATEL Wilfrid

Etaient excusés :

BEAUDEL John
CARON Didier
CAZAUX Dominique
CECHOSZ Henri

DELGRANGE Michel
ELIE François
FAVIERE Laurent
LATTIGNANT Grégory

MITTENAERE Philippe
VLUYS Roger

ORDRE DU JOUR :

- Actualités du port de plaisance de Boulogne sur Mer
- Présentation du rapport d'activité 2022 de la Marina
- Point sur les travaux en cours et à venir
- Questions diverses

COMPTE RENDU DE SEANCE :

Mr Etienne ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les plaisanciers, puis présente l'ordre du jour, à savoir l'actualité du port de plaisance, les perspectives 2023, l'information sur les projets en cours, le point sur le site de l'avant-port, puis sur le bassin Frédéric Sauvage et le bassin Napoléon et enfin les questions diverses. Il propose de passer la parole à Caroline BRUCHET, Maître de Port.

Caroline BRUCHET présente, à l'appui du diaporama joint en annexe, **les chiffres de l'année 2022.**

Caroline BRUCHET revient sur la problématique du réseau WIFI, qui est actuellement inaccessible. Cette interruption temporaire est due à un changement de prestataire et au laps de temps lié à la recherche d'un nouveau prestataire. Elle précise que pour mi-mai l'accès au réseau wifi gratuit sur le port de plaisance sera de nouveau opérationnel.

Concernant les procédures « bateau – épave », : plusieurs procédures sont en cours actuellement. Ce sont 4 bateaux qui ont fait l'objet du lancement d'une procédure de déchéance de propriété à défaut de pouvoir contacter avec les propriétaires qui ont abandonné leur embarcation dans les bassins Napoléon et Frédéric Sauvage.

Mr Etienne remercie Caroline BRUCHET pour ce point d'actualité et propose d'aborder le second point de l'ordre du jour, à savoir les perspectives. Il passe la parole à Mr Thorel.

Mr Thorel salue l'ensemble des plaisanciers et présente à l'appui du diaporama joint en annexe, **la projection budgétaire pour l'année 2023.** L'ensemble des recettes et des dépenses du port de plaisance sur une année d'exploitation y sont reprises de façon quasi-exhaustive. Il précise qu'en ce qui concerne l'abonnement, sont repris 2 mois au tarif 2022 et 10 mois au tarif 2023. A côté de ces recettes liées à l'abonnement, on trouve les recettes d'escales qui devraient augmenter de 6 % puisqu'une hausse des tarifs équivalente a été validée. Ainsi on devrait arriver à 164 000 €, il précise qu'il s'agit de chiffres hors taxes. On retrouve également la facturation de l'électricité, le carburant et enfin la location des espaces bureaux et salle, les recettes liées à la boutique et autres prestations telles que la vente de petits matériels. Mr Thorel précise que les recettes sont également la taxe de séjour collectée, la taxe foncière refacturée et la compensation pour contrainte de service public qui est versée par la CAB. Tout cela représentant un total de 857 000 € à peu près.

Face à ces recettes on a 855 000 € de dépenses, dont les postes de dépenses sont matérialisés par ordre décroissant. On retrouve le poste ressources humaines à 350 000 €, les fournitures non stockables à savoir tout ce qui est eau, électricité, gaz et carburant pour 140 000 € ; la redevance « droit de passage » pour 120 000 € : qui correspond à la redevance que paye le port, en tant qu'exploitant, à la CAB qui est propriétaire des installations mais aussi à la redevance pour l'utilisation de la radio. La taxe foncière 2023 pour le port s'élève à 53 000 €. Mr Thorel précise que dans la rubrique « autre », on retrouve tout ce qui est « prestations », à savoir par exemple la maintenance, l'entretien et les réparations. Il continue à présenter les divers postes de dépenses. Il attire l'attention des plaisanciers sur la faible marge de manœuvre dont dispose le port de plaisance puisque le résultat d'exploitation théorique avoisine les 2 000 €.

M. RENAUX- Espadon Club- souhaite connaître le montant correspondant à l'énergie électrique. Mr Thorel répond que le montant a doublé par rapport à l'année précédente et qu'il avoisine les 80 ou 90 000 €. Il revient sur les montants payés pour le 1^{er} trimestre 2023 s'élevant à 40 000 € contre 19 000 € en 2022. M. RENAUX rappelle que Frédéric CUVILLIER avait assuré le CLUPP que dès que la salle de spectacle de l'Embarcadère serait raccordée, il veillerait à ce que l'Espadon Club puisse lui aussi bénéficier du même tarif à savoir un tarif normal et non pas multiplié par plus de 2. Il précise qu'il espère que cela reste toujours d'actualité. Mr Thorel confirme que cela a été acté, que le raccordement est prévu, sauf aléas liés aux chantiers, pour le dernier trimestre de l'année 2023. Par ailleurs, Mr Thorel précise que, concernant le port de plaisance, l'équipe va se mettre en ordre de bataille pour trouver un prestataire énergie offrant de meilleures conditions tarifaires. M. RENAUX demande s'il est donc possible d'espérer pouvoir bénéficier de tarifs normaux début 2024, Mr Thorel répond qu'en toute logique cela semble envisageable. M. RENAUX remercie Mr Thorel pour ces précisions.

Mr Graux prend la parole, il remercie Mr Thorel pour la présentation du port qu'il vient de faire.

Il revient sur **la situation du Bassin Napoléon** et les soucis rencontrés :

- un avant-port selon lui non-sûr,
- l'écluse Sanson : M. GRAUX rappelle que lorsque les plaisanciers ont signé leur contrat d'abonnement, il leur avait été précisé que l'écluse refonctionnerait à compter du 31 mars. Aujourd'hui cette échéance est prolongée jusqu'au 9 juin.
- la problématique de la pollution électrique dont les plaisanciers sont victimes. Il rappelle la lettre qui a été faite à la SOCARENAM. Plusieurs plaisanciers et un shiplander ont mesuré la différence de tension entre l'eau et le neutre qui est sur les pontons. Le constat est que lorsque ces anodes fonctionnent, on y trouve un courant entre 3.5 et 5 volts.
- une possible pollution chimique liée au rejet d'eau en provenance des chantiers de travaux sur l'Eperon.
- des problèmes mineurs notamment au niveau des sanitaires avec notamment les problèmes de vidange d'un urinoir.
- la problématique du roue-lève de la SEPD. Suite à un contrôle de la SOCOTEC ce roue-lève n'a plus le droit de fonctionner et cela va entraîner un stationnement à sec pour des bateaux qui sont bloqués.

Mr Graux interpelle les élus et acteurs de la plaisance en soulignant la multiplicité des problèmes importants et inquiétants. Il réitère la demande de réduction de 30 % de l'abonnement à condition que le fonctionnement de l'écluse revienne à la normale à compter du 9 juin.

Mr Etienne propose de répondre à Mr Graux point par point :

- Concernant la sécurité de l'avant-port : Il précise que mettre en doute la sécurité de l'avant-port n'est pas tolérable. Certes, pendant la période hivernale il y a eu des chasses intempestives, mais les échanges avec la Région ont permis un retour à la normale : si pendant la période hivernale des chasses peuvent se produire pour réguler le niveau de la Liane, un protocole a été mis en place pour sécuriser la situation. Il rappelle à Mr Graux que la responsabilité des élus est engagée et que si le port n'était pas sûr il n'y aurait pas de bateaux à ces emplacements. Il certifie que le risque ne serait pas pris, ni endossé par qui que ce soit.
Mr Goubet propose que lors du prochain CLUPP, le responsable du département exploitation maintenance puisse venir exposer devant l'assemblée le fonctionnement du barrage et le fonctionnement des feux de crue, entre autres.
- Concernant l'écluse Sanson, Mr Goubet précise que la remise en service normal, est prévue pour le 9 juin 2023. Il déplore que Mr Graux puisse accorder de l'importance à des bruits de chantier. Il précise qu'il est bien conscient, que beaucoup de problèmes techniques sur cette écluse ont été découverts au fur et à mesure de l'avancée des travaux. Il précise que certes la remise en service prévue initialement pour fin mars, n'a pas pu être effective, mais que tout cela est complètement indépendant de la volonté de la Région et de l'entreprise en charge du chantier. Il rappelle qu'il s'agit d'un chantier au coût non négligeable de 2,5 millions d'euros. Il faut savoir qu'il faut impérativement réaliser le carénage sans lequel il ne serait plus possible à termes de sasser.
- Mr Etienne répond ensuite sur la demande de réduction de 30 % de l'abonnement. Il comprend les difficultés que ces retards de chantiers engendrent pour chacun, qu'il s'agisse aussi bien de la Région, des plaisanciers, de la Marina, de l'Office de tourisme ou même de la CAB. Il n'est pas possible d'accorder une réduction, mais il propose une solution temporaire qui consiste à avoir une souplesse concernant la facturation des places mises à disposition à l'avant-port pour les plaisanciers qui n'auraient pas le temps de rentrer leur bateau.

Mr Thorel rappelle les principes appliqués pour l'utilisation des pontons-relais, à savoir que les pontons de l'avant-port servent de pontons-relais d'accostage. Il rappelle le principe de gratuité pour les abonnés sur la période hivernale et sur la période allant du 1er avril au 30 septembre : la gratuité pour la première nuitée puis la mise en place d'une tarification progressive quand un plaisancier n'a pas pu rentrer au bassin. La

souplesse demandée à l'équipe du port réside dans la facturation lors de l'utilisation de ce service de ponton relai. La consigne, pour les abonnés qui ne pourraient pas rentrer à temps du fait des travaux, est d'être conciliant sur la tarification et de ne pas facturer de nuitées au ponton relais tant que durent les travaux.

Mr Etienne confirme que la CAB ne peut être tenue responsable et précise que la problématique dont il est question ici est de pouvoir continuer à sortir en mer. Il renouvelle l'offre de gratuité du stationnement au niveau du ponton-relai de l'avant-port suivant les conditions évoquées précédemment. Mr Etienne insiste sur le fait que la CAB ne souhaite pas pénaliser les plaisanciers, mais souhaite trouver des solutions afin de leur permettre de continuer à naviguer.

- Mr Etienne revient sur la problématique de la pollution électrique, il précise que le courrier envoyé à la SOCARENAM est resté sans réponse. Ils seront donc à nouveau sollicités
- Jérôme ABOTSI prend la parole concernant la pollution chimique. Et demande si Mr Graux a obtenu des résultats d'analyse de l'eau. Il oriente les plaisanciers vers les services de la DREAL.
- Enfin, Mr Etienne revient sur le problème des sanitaires. Il souligne les interventions régulières du personnel de la Marina qui s'investit pour déboucher régulièrement ces sanitaires souvent mal utilisés.

Mr Etienne redonne la parole à Mr Thorel qui aborde la question de la **station carburant**. Il précise que le marché a été attribué en janvier dernier. S'en est suivie une phase de mise au point technique, à noter que des délais de 12 semaines pour la fabrication du matériel sont incompressibles. Par ailleurs, la pause de la station carburant nécessitera 3 à 4 semaines de chantier et devrait intervenir dans le courant du 4^{ème} trimestre 2023. Cet équipement autonome distribuera du gasoil et du super sans plomb.

En ce qui concerne le **remplacement du palan**, Mr Thorel précise qu'une décision modificative du budget doit être prise, mais que tout est mis en œuvre pour que les travaux soient réalisés avant l'été.

Mr Thorel poursuit avec le projet de **Descente à bateaux**. Il informe les plaisanciers que le projet se heurte à un nouveau problème, puisque les services de l'Etat ont souligné l'impact du projet sur la faune et la flore locales. Concrètement il est maintenant nécessaire d'étudier quel sera l'impact des travaux de battage de pieux sur la quiétude des mammifères marins puisque ces espèces ont été observées aux abords du port de Boulogne-sur-mer.

Mr Renaux fait remarquer que Calais a pu faire des travaux impressionnants sans être inquiété, il souligne le manque de chance auquel se heurte le port de Boulogne-sur-Mer et rappelle que la descente à bateaux est attendue à Boulogne sur Mer depuis 1978.

Mr Etienne comprend les remarques des plaisanciers et avoue que sa réflexion est identique.

Mr Goubet précise qu'il n'est pas rare que la découverte d'une plante rare ou d'une espèce telle que le gravelot mette des projets en arrêt et qu'il n'est pas surpris que la condition des animaux marins soit un frein au développement des infrastructures. Pour revenir sur le port de Calais, il fait remarquer qu'en 2015, aucune présence de phoque n'avait été relevée à l'endroit où le port s'est développé. Depuis on constate leur arrivée dans le port.

Mr Etienne revient sur le projet de descente à bateaux, indiquant que la CAB travaille pour solutionner ces problèmes. Mr Etienne est déterminé à mener ce projet et interpellera qui de droit pour faire avancer le chantier.

Mr Renaux souhaite aborder la question de la **grue de l'Espadon club**. Il évoque une réunion avec le responsable de la base vie du chantier et qu'un accord a été obtenu pour remettre en place la grue fin mai début juin avec toutefois une limitation en nombre de bers. Donc les plaisanciers ne seront plus complètement bloqués.

Mr Etienne propose de passer aux points suivants : **les études pour le développement de l'avant-port.**

Mr Thorel précise qu'au premier trimestre une **consultation pour le développement de la plaisance à l'avant-port** a été lancée. Il précise qu'au 28 avril dernier, trois offres ont été reçues. L'objectif de cette étude c'est qu'un cabinet spécialisé puisse nous dessiner ce que sera l'avant-port de demain, en tenant compte des contraintes dues au barrage, des contraintes dues aux quais, des contraintes dues au marnage pour qu'on ait un avant-port complètement sécurisé.

Différentes options : le remplacement de l'ensemble des installations existantes et une option pour le développement de la capacité d'accueil pour pouvoir avoir un bassin de l'avant-port qui soit plus grand puisqu'au niveau du périmètre plaisance, on peut, au niveau de l'avant-port, aller quasiment jusqu'à la pointe de l'Eperon.

Mr Thorel précise qu'il s'agit d'un projet qui sera intégré aussi au projet de territoire, qui est en cours de mise en œuvre et donc on devrait vraisemblablement avoir les résultats de cette étude au 4^e trimestre de cette année. Dans le cadre de cette étude, Mr Thorel précise que la CAB demandera au cabinet d'aller à la rencontre des usagers, donc des associations du bassin Napoléon et du bassin Frédéric Sauvage pour recueillir aussi les besoins et les demandes des plaisanciers par rapport au développement de l'avant-port.

Mr Thorel précise que le second point, est **l'appel à projet lancé par l'État « port de plaisance d'avenir »** auquel la CAB a répondu : une enveloppe de crédits de 10 millions d'euros a été ouverte pour le développement des ports de plaisance.

La CAB a répondu en valorisant le renouvellement du bassin Frédéric Sauvage, avec le remplacement des pontons, des catways, des bornes, la révision du système d'accès, la révision des sanitaires pour pouvoir avoir un équipement performant. La CAB espère donc être lauréate sur cet appel à projets. Le projet déposé est valorisé à hauteur de 1 million d'€uros et ce sont 30 % qui ont été demandés à l'Etat. Les dossiers sont en cours d'envoi pour compléter ces dossiers par une participation du Département dans le cadre du schéma de développement territorial et une participation de la Région.

Concernant les projets, Mr Etienne invite les plaisanciers à se connecter au site de l'agglomération pour participer à la grande consultation voulue par Frédéric CUVILLIER dans le cadre du projet de territoire. Il précise que l'avis de chacun compte pour construire l'avenir.

Remise en service estivale de l'avant-port

Mr Thorel précise que sur le site de l'avant-port, les pannes B et D ont été remises en place en avril dernier. Il précise que ce sont des pannes dont la CAB était déjà propriétaire. Il évoque l'installation de la panne C, et précise qu'il s'agit là de matériel neuf que la Communauté d'agglomération a acheté pour le mettre à disposition du port de plaisance en remplacement des pannes qui étaient parties lors du précédent sinistre. Il précise que pour la fin de la semaine l'avant-port sera opérationnel à 100 % de ses capacités. Il précise que les bornes d'eau et d'électricité seront également réinstallées.

Enfin, Mr Thorel précise également qu'une partie du ponton collecteur a été remplacé ce matin. Il s'agit de la partie sise sous la passerelle de l'avant-port. Ce ponton était vieillissant, ce ponton collecteur a un franc bord légèrement un peu plus haut pour être dans la continuité du ponton carburant et de la petite passerelle.

Mr Renaux aborde la question du duc d'albe situé aux 2/3 de l'avancée du ponton qui se trouve face à l'écluse. Il souligne avoir signalé à Frédéric CUVILLIER que celui-ci empêche le passage d'un fauteuil roulant, d'une civière ou juste d'une simple brouette. Il espère que ce problème ne sera pas répété sur le nouveau ponton. Mr Thorel répond qu'après vérification auprès du constructeur, ce montage respecte la réglementation en vigueur. Mr Renaux précise qu'il serait intéressant de faire attention à l'accès des personnes à mobilité réduite.

Un plaisancier demande que des demi-pontons soient mis en place pour la période hivernale.

Mr Thorel répond que cela ne sera pas possible à court terme puisque cela supposerait de devoir ajouter de nouveaux pieux.

Questions diverses

Un plaisancier évoque lui la **coupure d'eau hivernale** qui a duré 4 à 5 mois alors qu'il n'a pas gelé sur le territoire cet hiver. Il demande s'il n'est pas possible de s'adapter aux prévisions météo plutôt que de priver tout le monde d'eau pendant des mois. Mr Thorel précise que la coupure d'eau hivernale est prévue au contrat, et que la remise en eaux est une opération coûteuse qui nécessite de mobiliser des équipes et qui implique que des milliers de litres d'eau soient jetés car il est nécessaire de purger l'ensemble du réseau à chaque fois que les températures annoncées avoisinent les zéros degrés.

Un plaisancier fait remarquer que les néons fonctionnent depuis près de 4 mois en plein après-midi et que ce problème perdure. Mr Briche fait remarquer que compte tenu du prix de l'énergie et de la durée du préjudice alors cela pourrait être considéré comme une urgence. Mr Thorel précise que cela a été signalé à Citéos qui doit intervenir.

Mr Thorel précise que la Marina et la CAB sont tributaires des prestataires, il remarque que certains prestataires sont plus réactifs que d'autres.

Mr Thorel fait un point sur le bassin Frédéric Sauvage, il précise que seront installées prochainement des **horloges pour régulation de la distribution d'électricité**, comme validé en début d'année. Il passe la parole à Mr Etienne afin qu'il aborde la question du stationnement.

Mr Etienne revient sur la question du **parking des plaisanciers du Bassin F Sauvage**. Il précise que les travaux vont bon train sur l'ensemble des tours aux abords du bassin et que les parkings vont se retrouver sous l'emprise de ces chantiers. Il précise qu'une nouvelle tour va être érigée avec une emprise de terrain importante car elle sera construite sur un parking souterrain. Le petit parking utilisé actuellement par les plaisanciers va être impacté aussi Mr Etienne précise que des négociations ont été menées et que la ville de Boulogne-sur-Mer a retrouvé 10 à 12 places en épis pour permettre aux plaisanciers de continuer à stationner. Ces places seront individuelles et en épis le long de la descente menant à la Marina.

Mr Thorel présente les conditions appliquées pour la **location en Airbnb** délibérées en février 2023. La délibération a validé la mise en place d'un forfait correspondant à une majoration de 20 % de l'abonnement. Les formalités pour le plaisancier pratiquant la location touristique à la nuitée s'en trouvent allégées et les services améliorés. Une réunion a eu lieu sur cette question avec les usagers. Il précise qu'il a été décidé de maintenir le test du nouveau tarif pour cette année 2023, et ainsi pouvoir comparer les bilans des deux situations. A posteriori une décision sera prise pour l'année 2024.

Mr Renaux souhaite revenir sur la réunion relative à la tarification pour le Airbnb, il avait été proposé à ce moment-là qu'une différence entre les usagers qui pratiquent l'Airbnb de manière intensive et les usagers qui ne le font que très ponctuellement. Il demande confirmation que la décision qui a été retenue est bien unique.

Mr Etienne précise que les élus ont décidé d'opter pour la tarification forfaitaire et que le bilan sera fait en fin d'année après la saison.

Vincent VERSCHOORE précise qu'il habite la moitié de l'année sur son bateau, et que bien qu'il comprenne les arguments avancés par les plaisanciers pratiquant le Airbnb il faut toutefois savoir que ces usagers compliquent l'usage des infrastructures pour les abonnés. Ainsi il n'est pas rare de devoir faire la queue aux sanitaires, ou de devoir prendre sa douche après 23h00. Il précise qu'il faut habiter sur le site pour constater l'impact de ces usagers.

Mr Thorel informe les plaisanciers que les **Fêtes de la mer se dérouleront du 13 au 16 juillet 2023** à Boulogne-sur-Mer. Comme pour les éditions précédentes, il précise qu'il y aura des restrictions d'accès pour les véhicules au niveau du Club-House et du Bassin Napoléon en journée pendant les heures d'ouverture au public de l'évènement. Il ne sera pas possible d'accéder en voiture pendant les heures d'ouverture au public, puisqu'il n'est pas possible au niveau des règles de sécurité, d'autoriser la mixité des usages et la cohabitation des véhicules, des piétons avec des véhicules à moteur. Mr Etienne remercie les associations de plaisanciers qui participeront à cet évènement.

Arnaud VACHEY dresse le constat que des problèmes de coordination entre les différents projets mis en œuvre par la Région, la CAB ou encore la SEPD ont pu être relevés cette année. Il évoque l'arrivée des pontons fin avril, alors

que le forfait hivernage de la SEPD finit au mois de mars. Il serait judicieux que les services puissent se coordonner pour qu'il y ai un suivi dans les offres de services à disposition des plaisanciers. Il souligne l'absence de la SEPD et regrette qu'elle ne soit jamais représentée lors des réunions du CLUPP.

L'ordre du jour étant épuisé Mr Etienne clôt la séance et souhaite une belle saison à tous.

Le Vice-Président en charge
du Développement de la Plaisance

Jean-Claude ETIENNE



